

Le lundi 21 septembre 2009, le vingt et un septembre deux mille neuf à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

**Étaient présents**

Monsieur Franck GUREGHIAN  
Madame Annie Paule VAUDE  
Monsieur Yannick KERHARO  
Monsieur James COQUART  
Monsieur Jérôme GILLE  
Monsieur Alain BOURDAIRE  
Madame Nicole GLADE  
Monsieur Denis PETIT  
Monsieur Claude SCRABALAT  
Monsieur Hervé RENAULT  
Madame Marie Odile LECLERE  
Madame Marie France MOURLON  
Monsieur Claude VIGNON  
Monsieur Jean Jack VELY  
Monsieur Guy RIFFE  
Monsieur Bernard GASSMANN  
Monsieur Max BOIRAME  
Monsieur Michel ARNOULD  
Monsieur Patrice MOUSEL  
Monsieur Stéphane DORUCH  
Monsieur Jean Michel LIESCH  
Monsieur Jean Claude VAILLANT

**Absents excusés suppléés**

Madame Catherine CANTON, excusée, suppléée par Madame Sylvie PEREIRA  
Monsieur Laurent MARECHEAU, excusé, suppléé par Monsieur Alain DETIENNE  
Monsieur Eric PINIARSKI, excusé, suppléé par Monsieur Gérard PARGNY

**Absents excusés :**

Monsieur Jacky FAUCHEUX  
Monsieur Yannick HAVY

**Absents**

Monsieur André BLANCHARD  
Monsieur Laurent DAUPHINOT

Monsieur Alain BOURDAIRE est nommé secrétaire de séance.

-----  
*N° 586*  
*Informations sur la rentrée scolaire 2009/2010*  
*25 pour*

Monsieur Claude SCRABALAT, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires présente à l'assemblée les effectifs scolaires constatés à la rentrée 2009/2010.

## ECOLES PUBLIQUES

### AUMENANCOURT

#### SAINT ETIENNE S/SUIPPE

- Maternelle

PS	13
MS	19
GS	19

2 Classes ⇒ 51 élèves

- Elémentaire

CP	21
CE1	19
CE2	21
CM1	15
CM2	14

4 classes ⇒ 90 élèves

pour les deux écoles :

+ ¼ poste Maître spécialisé

+ 1 poste d'emploi vie scolaire

### BAZANCOURT

- Maternelle

PS	30
MS	30
GS	36

4 classes ⇒ 96 élèves

Elémentaire

CP	33
CE1	24
CE2	34
CM1	31
CM2	37

6 classes  $\Rightarrow$  159 élèves

+ 1 poste Z.I.L.

+ 1 poste d'Emploi Vie Scolaire

Pour les deux écoles :

+ ½ poste Maître spécialisé

+ 1 poste d'assistant d'éducation

Pour le secteur :

+ 1 poste de psychologue scolaire

### BOULT SUR SUIPPE

- Maternelle

PS	37
MS	32
GS	26

4 classes  $\Rightarrow$  95 élèves

- Elémentaire

CP	23
CE1	16
CE2	23
CM1	25
CM2	18

5 classes  $\Rightarrow$  105 élèves

Pour les deux écoles

+ ½ poste Maître spécialisé

+ 1 poste d'emploi vie scolaire

### HEUTREGIVILLE ( Regroupement Pédagogique HEUTREGIVILLE/EPOYE/SAINT MASMES)

- Maternelle

PS	4
MS	1
GS	2

7 élèves

1 classe Petite Section et Moyenne Section

de 5 élèves sur Heutrégiville

- Elémentaire

CP	7
CE1	0
CE2	2
CM1	3
CM2	1

13 élèves

2 classes GS/CP et CE1/CM1 sur

SAINT MASMES ( 12 élèves)

1 classe CE2/CM2 sur EPOYE ( 3 élèves)

ISLES SUR SUIPPE

- Maternelle

PS	9
MS	12
GS	8

1 classe ⇒ 29 élèves

- Elémentaire

CP	8
CE1	8
CE2	6
CM1	7
CM2	5

2 classes ⇒ 34 élèves

Pour les 2 écoles

1 poste d'Emploi Vie Scolaire

WARMERVILLE

- Maternelle

PS	14
MS	23
GS	24

3 classes ⇒ 61 élèves

- Elémentaire

CP	26
CE1	25
CE2	28
CM1	30
CM2	25

6 classes  $\Rightarrow$  134 élèves

½ poste d'assistant d'éducation

1 poste d'Emploi Vie Scolaire

Pour les deux écoles

+ ½ poste Maître spécialisé

**TOTAUX :**

Maternelle            332 élèves            15 classes

Elémentaire            522 élèves            23 classes

**TOTAUX**            **854 élèves**            **38 classes**

Ce qui représente une hausse globale de 18 élèves par rapport à 2008/2009.

**ECOLE PRIVEE DU VAL DES BOIS A WARMERIVILLE**

- Maternelle

TPS	9
PS	24
MS	11
GS	13

57 élèves pour 2 classes dont

Warmeriville    30

Isles sur Suipe    7

Heutrégiville    2

ce qui représente 39 élèves

18 élèves sont extérieurs à la CCVS

- Elémentaire

CP	19
CE1	11
CE2	18
CM1	14
CM2	13

Soit 75 élèves pour 3 classes dont  
 Warmeriville 37  
 Isles sur Suipe 9  
 Heutrégiville 4  
 ce qui représente 50 élèves  
 25 élèves sont extérieurs à la CCVS

**COLLEGE DE BAZANCOURT**  
**EFFECTIFS**

6 <sup>ème</sup>	111
5 <sup>ème</sup>	96
4 <sup>ème</sup>	94
3 <sup>ème</sup>	<u>109</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	410
SEGPA	<u>26</u>
<b>GLOBAL</b>	436 répartis ainsi :

Elèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe	:	362
Elèves de la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne	:	57
Autres	:	17

D'autre part, 5 élèves du secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe fréquentent le collège de Witry les Reims.

**SERVICE PERISCOLAIRE**

L'état présenté ci-dessous retrace l'évolution du service périscolaire (matin, midi, soir).

**Effectifs à la rentrée 2009/2010**

		<u>Effectifs moyens mensuels</u>				
SEPTEMBRE		AS	BA	BO	IS	WA
Matin		11	12	16	2	22
Midi	Mat.	11	23	30	7	41
	Elém.	34	61	43	13	70
Soir 1		13	65	50	11	43
Soir 2		4	18	11	3	17

## Pour mémoire effectifs en fin d'année scolaire 2008/2009

		<u>Effectifs moyens Semaine 25</u>				
JUIN		AS	BA	BO	IS	WA
Matin		6	4	9	2	15
Midi	Mat.	15	18	33	5	39
	Elém.	35	52	30	6	63
Soir 1		8	60	40	5	45
Soir 2		3	6	7	2	18

Un débat s'engage sur l'évolution préoccupante des effectifs périscolaires notamment sur les temps de restauration scolaire. Certains sites sont en limite de capacité d'accueil et nos effectifs encadrants sont aujourd'hui limités car il est très difficile de trouver du personnel qualifié pour réaliser 8h par semaine sur 35 semaines par an. (soit environ 6/35<sup>e</sup> annualisés)

Un état retraçant les évolutions entre 2003 et 2008 des coûts des services scolaires, périscolaires extrascolaires / Accueil Jeune Enfance est présenté.

Il montre une croissance très importante sur 5 ans de la charge communautaire liée aux services périscolaires et extrascolaires / Accueil Jeune Enfance due notamment à l'intégration en 2005 et 2006 des deux associations de Warmeriville et de Boulton sur Suippe.

Ayant entendu cet exposé,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** des effectifs scolaires et périscolaires et charge le bureau et la commission scolaire/périscolaire de tenter de trouver rapidement des solutions à cette problématique d'accueil qui concerne les finances de notre collectivité et la qualité du service public rendu.

-----  
*N° 587*

### *Subventions aux coopératives scolaires 2009/2010 25 pour*

Monsieur Claude SCRABALAT indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions à octroyer aux coopératives scolaires pour l'année 2009/2010 afin que celles-ci puissent mettre en œuvre leurs projets.

Il donne lecture de la proposition formulée par le bureau communautaire à savoir :

- versement d'un socle fixe sur la base de 21,22 € par élève à chaque coopérative, (+1%)
- Ajout d'une indemnité compensatrice permettant de garantir une subvention équivalente à celle accordée en 2003.

Ainsi, dans le cadre de ces dispositions la Communauté de Communes ne prend plus en charge les dépenses directes liées aux actions des coopératives (ex. : transport, goûter, etc...), les subventions octroyées les ayant intégrées.

Les coopératives scolaires doivent gérer leurs projets et justifier de l'emploi des subventions tous les ans en fin d'année scolaire.

Considérant les effectifs scolaires, il est proposé la répartition suivante :

	Effectif 2009/2010	Effectif 2008/2009	Subvention 2008/2009	Subvention 2009/2010 21,22€/élève	Compensation 2009/2010	Subvention 2009/2010 à verser
Coop.Maternelle Auménancourt	51	54	2 447	1 082	+ 1 252	2 334
Coop.Elémentaire Auménancourt	90	87	2 463	1 910	+ 663	2 573
Coop.Maternelle Bazancourt	96	95	1 996	2 037	0	2 037
Coop.Elémentaire Bazancourt	159	151	3 173	3 374	0	3 374
Coop.Maternelle Boult s/Suipe	95	84	1 765	2 016	0	2 016
Coop.Elémentaire Boult/Suipe	105	106	2 609	2 228	+ 382	2 610
Coop.Maternelle Isles s/Suipe	29	27	1 172	615	+ 656	1 271
Coop.Elémentaire Isles s/Suipe	34	31	2 052	721	+ 1 552	2 273
Coop.Maternelle Warmeriville	61	81	1 702	1 294	0	1 294
Coop.Elémentaire Warmeriville	134	120	3 340	2 843	+ 924	3 767
TOTAL	854	836	22 719	18 120	+ 5 429	23 549

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** à l'unanimité,

**DECIDE** de verser les dites subventions aux coopératives scolaires.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget 2009

-----

**N° 588**

***Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est  
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.  
Avancement du dossier***

Monsieur Patrice MOUSEL informe l'assemblée sur l'avancement du dossier du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.

Les six candidats admis à concourir sous la forme d'un Partenariat Public-Privé et retenus par la Commission d'Appel d'offres

- ✓ AUXIFIP
- ✓ CARI – BLP – PINGAT
- ✓ COTEBA
- ✓ DEMATHIEU ET BARD
- ✓ RABOT DUTILLEUL
- ✓ SOLEFIM

doivent remettre leur dossier pour le 2 novembre 2009.

La commission d'appel d'offres devra choisir un candidat pour fin novembre 2009 et le Conseil Communautaire devra se prononcer en décembre 2009.

La démolition du site Harmel ayant été entreprise, les travaux sont aujourd'hui quasiment terminés.

Au niveau foncier, les acquisitions auprès du Foyer Rémois, de la Commune de Warmeriville et de la Commune d'Isles sur Suipe sont en cours d'achèvement auprès du notaire.

Concernant le dossier RAMDANI, les négociations sont en cours avec l'intéressé sur la base de l'estimation des Domaines.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de ces informations.

-----

**N° 589**

### ***Octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2009 PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy 25 pour***

Considérant la demande formulée par l'Association PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy pour obtenir une subvention de 50 000 € au titre de 2009,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe est actuellement compétente,

Vu la création de cette association au 11 mai 2009 et le transfert des personnels de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe vers l'association au 1<sup>er</sup> octobre 2009,

Vu les besoins de trésorerie liés à la mise en place de l'Association et à son fonctionnement,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**DECIDE** du versement de la somme de 50 000 € à l'Association PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy au titre d'une subvention exceptionnelle pour 2009.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du budget 2009.

-----

**N° 590**

### ***Modification du tableau des effectifs communautaires 25 pour***

Compte tenu de la création de l'Association PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009,

Considérant le transfert des personnels rémunérés par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe vers cette association,

Concernant le poste actuellement occupé à titre contractuel à temps complet à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, il est proposé de le répartir pour moitié entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et l'Association.

Il est donc proposé la création suivante :

**A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009**

1. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 17,50/35<sup>e</sup> + heures complémentaires

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

1. Création au 1<sup>er</sup> octobre 2009 d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 17,50/35<sup>e</sup> + heures complémentaires.

-----  
*N° 591*

*Mise en place d'un contrat d'apprentissage d'un an pour un BP JEPS  
25 pour*

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place des contrats d'apprentissage au sein de nos collectivités comme dans le privé.

Dans ce cadre et depuis 2 ans, a été accueillie Mademoiselle Stéphanie VIDINHA pour la préparation d'un BAC PRO SERVICES en milieu rural (du 8 octobre 2007 au 7 octobre 2009).

Mademoiselle Stéphanie VIDINHA a terminé cette formation et obtenu son diplôme.

Elle souhaite actuellement prolonger sa formation pour un BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire Sportive) Option Animation Sociale du 8 octobre 2009 au 7 octobre 2010, cette formation d'apprentissage étant dispensée sur un an par la Maison Familiale Rurale d'Ambleny (02) (530h de cours en centre de formation).

Son maître de stage durant cette période supplémentaire serait Monsieur Jean-Baptiste LAVAURE et ses missions resteraient les mêmes à savoir :

- animations périscolaires et extrascolaires,
- service de restauration scolaire,
- service en crèche.

Le coût estimatif de cette année supplémentaire est de 10 272 € pour la collectivité.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**DECIDE** de la mise en place d'une année supplémentaire de contrat d'apprentissage pour la préparation d'un BPJEPS au profit de Mademoiselle Stéphanie VIDINHA.

-----  
**N° 592**  
**Modification du tableau des effectifs communautaires**  
**25 pour**

Compte tenu des heures complémentaires effectuées de façon permanente par certains agents.

1. Il est proposé de porter la quotité du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (occupé par Madame Nadège LESIEUR) de 18,25/35<sup>e</sup> + Heures Complémentaires à 27/35<sup>e</sup> + Heures Complémentaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Vu l'avis écrit favorable recueilli auprès de l'agent pour l'augmentation de sa quotité de travail,

Conformément à la réglementation, l'avis du Comité Technique Paritaire sera sollicité pour l'augmentation de la quotité de travail du poste susvisé,

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 de la modification du tableau des effectifs communautaires tel que défini ci-dessus sous réserves de l'avis du Comité Technique Paritaire.

-----  
**N° 593**  
**Délégations exercées par le Bureau communautaire**

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 464 du 17 avril 2008 à savoir :

- Délibération B26 du 14 septembre 2009

*Afin de pouvoir subventionner l'Association PAIO des Cantons de Bourgogne et de Beine Nauroy, il est proposé le virement de crédit suivant :*

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Article 6574	Subvention de fonctionnement	
	Personne de droit privé	+ 50 000 €
Article 022	Dépenses imprévues	- 50 000 €

-----  
**N° 594**  
**Délégations exercées par le Président**

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- ❖ *Une convention en date du 2 juillet 2009 a été passée avec Madame Karine HUDZIK Directrice de l'école élémentaire de Bazancourt, Monsieur Alain NAUDIN, enseignant à l'école élémentaire de Bazancourt d'une part, et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguénin à Bazancourt d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du vendredi 3 juillet 2009 au jeudi 9 juillet 2009 et du lundi 24 août 2009 au vendredi 28 août 2009 de 9h à 12h.  
(arrêté 2009/73 du 2 juillet 2009)*

- ❖ *Un avenant à la convention passée en date du 2 septembre 2008 a été signé le 9 juillet 2009 entre la Société API Restauration 45 avenue de Laon à Reims, représentée par Monsieur Thierry VATEL Directeur Régional d'une part et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part concernant la modification du coût de la prestation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.  
(arrêté 2009/74 du 16 juillet 2009)*
- ❖ *Une convention en date du 17 juillet 2009 a été passée entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Madame Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Reims d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part et Monsieur Renaud FAUVET qui a effectué un stage à la PAIO en qualité de secrétaire comptable pour la période du 20 juillet au 31 juillet 2009.  
(arrêté 2009/82 du 24 juillet 2009)*
- ❖ *Une convention en date du 17 août 2009 a été passée avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par Monsieur Jean Claude PHILBERT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part pour assurer le stage d'approfondissement préparant aux fonctions d'animateur BAFA de Monsieur Jonathan BOREL pour une durée de 6 jours pour 48 heures de formation qui s'est déroulé du 24 août au 29 août 2009 à Varennes sur Amance (52) en pension complète.  
(arrêté 2009/84 du 25 août 2009)*
- ❖ *Une convention en date du 7 septembre 2009 a été passée entre l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes « AFPA » 13 place du Général de Gaulle à Montreuil représentée par Madame Fabienne LEBLANC Directrice du Centre AFPA de Reims d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président d'autre part et Mademoiselle Malorie PREVOT qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boullts » à Boult sur Suipe pour la période du 8 septembre 2009 au 2 octobre 2009.  
(arrêté 2009/87 du 7 septembre 2009)*
- ❖ *Une convention en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009 a été passée entre Monsieur Claude SCRABALAT Maire de la commune de Boult sur Suipe et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour la mise à disposition de la salle des fêtes 9 rue Neuve pour les enfants des écoles et le périscolaire.  
(arrêté 2009/88 du 18 septembre 2009)*

-----  
N° 595

### **Informations diverses**

Le Conseil Communautaire est informé des points suivants :

**1. Révision des Plans Locaux d'Urbanismes (P.L.U.) de Isles sur Suipe et de Lavannes.**

Afin de permettre le développement économique du secteur Val des Bois / Sohettes, les communes d'Isles sur Suipe et de Lavannes ont décidé de réviser chacune leur Plan Local d'Urbanisme.

Les modifications sont présentées pour information au Conseil Communautaire par le biais d'un support graphique.

## **2. Projet Sohettes / Val des Bois**

Le recrutement de la Maîtrise d'œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay est en cours.

Une rencontre s'est tenue avec les propriétaires et les exploitants agricoles le 7 septembre 2009 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay pour les informer de l'évolution de ce dossier.

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) avait également été conviée à cette rencontre.

Monsieur Alain BOURDAIRE indique qu'en sa qualité de propriétaire exploitant, des doutes et un certain scepticisme demeurent à l'issue de cette rencontre.

Monsieur KERHARO lui indique que les activités installées sur ces parcs d'activités réalisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Eprenay seront en lien avec le pôle de compétitivité situé à proximité.

Il précise que les élus des communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe et de la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne souhaitent maintenir une cohérence globale en termes d'activités, d'architecture et de développement durable.

Monsieur KERHARO indique également que d'autres attentes apparaissent notamment de la part du Conseil Général et de Reims Métropole quant à la reconversion de la Base 112 et au développement du Nord Rémois.

Il conviendra donc d'être attentif et vigilant sur ces différents dossiers.

## **3. Zone d'Activités du Val des Bois – 3<sup>ème</sup> tranche**

Un point est fait sur l'état des ventes des lots de la 3<sup>ème</sup> tranche du Val des Bois.

Actuellement :

3 279m<sup>2</sup> sont vendus

4 639m<sup>2</sup> sont sous compromis de vente

6 338m<sup>2</sup> sont en discussion avancée pour une signature du compromis de vente.

18 200m<sup>2</sup> sont encore libres (3 lots : 3 999m<sup>2</sup>, 3 468m<sup>2</sup>, 10 733m<sup>2</sup>)

Monsieur VAILLANT souhaite que rapidement sur cette zone, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe réagisse par rapport à la présence des véhicules de l'Entreprise MOISSONS sur le domaine public car cela nuit fortement à l'image de la zone.

### **1. Campagne betteravière**

Une rencontre s'est tenue dernièrement avec les transporteurs à la sucrerie.

Les élus se plaignent de la vitesse excessive de certains poids lourds dans la traversée de leur commune et de la densité des flux de camions.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50 minutes le lundi 21 septembre 2009*

§§§§§§§§§§